

Agri-stabilité
Agri-investissement

État A 2018
Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

Activité **1** de

État des activités agricoles (si applicable)

Autres		Montant
Revenu agricole brut (inscrivez le total du « Sommaire des revenus » de la page 2)	9959	
Moins : Total des dépenses (inscrivez le total du « Sommaire des dépenses » de la page 3)	9968	-
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne 9959 moins ligne 9968)	9969	=
Plus : Rajustement facultatif de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9941	
Rajustement obligatoire de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9942	+
Total =		+
Revenu net (perte nette) après rajustements	9944	=
Revenu agricole net (perte nette)	9946	

Renseignements sur l'actionnaire ou le membre

Nom de l'actionnaire ou du membre	Numéro d'identification du participant (NIP) au programme Agri-stabilité et Agri-investissement							

Renseignements sur la sociétés de personnes

Nom de la société de personnes				
Remarque : Inscrivez le numéro d'identification du participant (NIP) pour chacun de vos associés. Inscrivez le prénom et le nom des associés qui sont des particuliers. Inscrivez le nom de la société pour les associés d'une société. Le total des quotes-parts de votre société de personnes doivent s'additionner à 100 %.				Inscrivez votre quote-part de la société <input type="text"/>
NIP d'Agri-stabilité/ Agri-investissement	Prénom du particulier	Nom du particulier	Nom de la société	Quote-part %
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'engagent à protéger la confidentialité de vos renseignements. Les renseignements inscrits dans cet État A, y compris l'État B si vous avez d'autres opérations agricoles, y compris votre numéro d'assurance sociale (NAS) et votre numéro d'identification du participant (NIP), sont recueillis sous l'autorité de l'article 4 de *la Loi sur la protection du revenu agricole* (LSPA) et seront exclusivement utilisés pour :

- l'administration relative à votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- la détermination de votre admissibilité aux versements;
- la vérification des renseignements soumis;
- émettre des reçus d'impôt;
- administrer les versements provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux;
- la vérification, l'analyse et l'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux par l'administration, AAC, les gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des tiers engagés à cet effet.

En remplissant et en soumettant le présent formulaire, vous autorisez l'Administration, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs des autres programmes de revenu agricole ou d'aide spéciale et les tiers possédant des renseignements pertinents pour l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et votre participation à ces programmes à divulguer cette information à AAC.

Tous les demandeurs, à l'exception des Indiens inscrits et des exploitations agricoles appartenant à une bande : en remplissant et en soumettant le présent formulaire, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada (ARC) à divulguer les renseignements de l'état A à AAC et vous autorisez AAC, le cas échéant, à communiquer les renseignements du formulaire et tout autre renseignement fourni au moment du traitement de la demande à l'ARC, à l'Administration, aux gouvernements provinciaux ou territoriaux et aux administrateurs d'autres programmes agricoles provinciaux ou fédéraux.

Indiens inscrits et exploitations agricoles appartenant à une bande : AAC consent à ce que les renseignements fournis par les Indiens inscrits et les exploitations agricoles appartenant à une bande dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ne soient pas divulgués à l'ARC par l'Administration, sauf si la divulgation desdits renseignements est prescrite par la loi. En remplissant et en soumettant le présent formulaire, vous autorisez l'Administration à communiquer les renseignements de votre État A à AAC et vous autorisez AAC à divulguer ces renseignements et tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande aux gouvernements provinciaux ou territoriaux et aux administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Si vous ne consentez pas à la divulgation des renseignements telle qu'elle est décrite dans le présent document, vous pourriez ne pas être admissible à participer aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou à recevoir des avantages ou des avantages rajustés au titre de ces programmes.

Vous avez le droit de consulter les renseignements personnels conservés par les ministères fédéraux et de demander que l'on modifie ces renseignements s'ils ne sont pas exacts. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits en vertu de *la Loi sur la protection des renseignements personnels*, veuillez communiquer avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse ATIP-AIPRP@cra-arc.gc.ca ou avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'AAC à l'adresse ATIP-AIPRP@agr.gc.ca et fournir le numéro de référence CRA PPU 005, CRA PPU 025 ou AAFC PPU 183.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été modifiée ou créée dans le simple but de toucher des paiements au titre des programmes ou d'éviter les plafonds de paiements prescrits;
- 3) comprenez et convenez que tout paiement provisoire reçu au titre du programme Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final du programme Agri-stabilité;
- 4) vous convenez de rembourser tout montant payé en trop dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, par rapport au montant calculé conformément aux règles du programme, et comprenez que tout montant dû à l'État pourra être déduit de tout paiement versé par l'État;
- 5) comprenez que des intérêts seront appliqués sur les paiements versés en trop;
- 6) comprenez et convenez que les renseignements fournis pourront être regroupés à ceux d'autres participants afin de déterminer les paiements qui seront versés au titre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et consentez à ce que soient divulgués des renseignements vous concernant ou concernant votre situation financière pourront aux autres participants dont les renseignements ont été regroupés aux vôtres;
- 7) comprenez et confirmez que, lorsque vous fournissez des renseignements sur d'autres personnes ou entités, vous avez reçu l'autorisation de ces personnes ou entités de fournir ces renseignements;
- 8) comprenez et convenez que les autres personnes ou entités sur lesquelles vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements en le demandant à l'Administration;
- 9) comprenez et convenez que les personnes que vous avez nommées dans le présent formulaire en tant que personne-ressource pourront recevoir des renseignements sur votre demande au titre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demander à l'Administration d'y apporter des modifications;
- 10) consentez à ce qu'un tiers, l'ARC et d'autres organisations gouvernementales divulguent à l'Administration, sur demande, tout renseignement vous concernant ou concernant votre situation financière que l'Administration juge nécessaire afin de vérifier les paiements des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou les renseignements fournis dans le présent formulaire;
- 11) comprenez que présenter une fausse déclaration dans une demande de paiement au titre des programmes constitue un acte criminel et que toute déclaration est sujette à vérification.